

## Montesquieu dans *Le Monde* en l'an 2000

Reconnaissons-le, la récolte est plutôt maigre. Dans la dernière année du millénaire Montesquieu n'est apparu que dans vingt-cinq textes du *Monde*, au lieu de quarante et un en 1999 et quarante-cinq en 1998. Ainsi notre Panthéon de papier lui a-t-il réservé une place particulièrement discrète, à nette distance des deux «frères ennemis» : Rousseau – pourtant lui-même en recul sensible – et Diderot, tous les deux classés *ex aequo* (cinquante-deux textes chacun). En tête, sans surprise, Voltaire qui retrouve presque son score précédent, avec soixante-treize textes au lieu de quatre-vingts.

Encore plusieurs mentions relevées par l'informatique sont-elles trompeuses ou peu significatives. Rappelons que notre enquête porte sur les occurrences du nom de notre Président, des titres de ses œuvres et du nom de son lieu de naissance. Pour une fois ce n'est cependant pas l'auteur de *L'Esprit des lois* qu'évoque le 17 août la mention de La Brède, mais une malheureuse victime présumée du «syndrome du golfe» ! Rappeler par ailleurs dans un long article du 30 mars tout à la gloire de la capitale girondine et de ses architectes que Bordeaux s'enorgueillit d'être la ville des «trois M» (Montaigne, Montesquieu, Mauriac) ne relève guère que de la routine publicitaire. Un peu plus intéressante, l'annonce le 1<sup>er</sup> septembre de débats organisés à Malagar autour du même trio : Montesquieu chez Mauriac, pourquoi pas ? L'apparition de son nom le 8 décembre, à propos du *Procope*, dans un bref compte rendu d'un livre sur les *Cafés d'autrefois*, est sans doute plus problématique : l'endroit était assez fréquenté pour que le jeune Montesquieu ait eu la curiosité de le connaître, mais vraisemblance n'est pas preuve ; premier des cafés parisiens, le *Procope* n'était pas le seul, et si Paul Vernière a cru le reconnaître dans un passage fameux des *Lettres persanes*, il faut noter que cette lettre XXXVI reste générale ou allu-

sive. Enfin on ne voit pas sur quel autre texte s'appuierait l'auteur du compte rendu pour affirmer que Montesquieu a contribué à la notoriété du célèbre établissement. À vrai dire, s'il y a un Procope bien présent dans son œuvre, ce n'est pas le café, mais l'auteur de l'*Histoire secrète*, l'historien byzantin de la fin du v<sup>e</sup> siècle !

La présence des *Lettres persanes* dans *Le Monde* n'en est pas moins notable: que le quotidien s'en inspire, avec deux heureuses réapparitions de l'Usbek d'Alain Rollat (23 février et 18 avril), dont la seconde est un adieu que l'on souhaiterait simple au-revoir; que le journal les évoque à l'occasion d'une résurrection du Major Thompson de P. Daninos (29 décembre) ou d'une réédition d'un roman anglais de 1824, *Les Aventures de Hadj Baba d'Ispahan*, de James Morier (7 avril); ou encore qu'elles surgissent le 17 avril dans la reprise, sous le titre *Écrire pour son époque*, d'un article ancien de Sartre sur le nécessaire engagement de l'écrivain dans le présent. On y relève en effet: «Les livres qui passent d'une époque à l'autre sont des fruits morts. Ils ont eu, en un autre temps, un autre goût, âpre et vif. Il fallait lire l'*Émile* ou les *Lettres persanes* quand on venait de les cueillir». Un paradoxe qui ne condamne pas forcément la réédition des textes d'autrefois, mais encourage à essayer d'en retrouver la fraîcheur d'origine: c'est exactement le parti retenu par la Société Montesquieu, en sens contraire de la tradition éditoriale, pour les pièces majeures des *Œuvres complètes*, aussi bien pour les *Lettres persanes* elles-mêmes que pour *L'Esprit des lois*, et déjà effectivement pour les *Considérations sur les [...] Romains*.

À la différence de l'année précédente où elles étaient apparues une fois, celles-ci seront cependant totalement absentes de notre bilan de l'an 2000. Il est permis de s'en étonner: après avoir accueilli élogieusement le premier volume publié de la nouvelle édition des *Œuvres complètes* de Montesquieu (*Correspondance*, I), *Le Monde* n'a pas accordé au second la moindre mention. Ce même volume de l'an dernier, on le sait, comporte aussi les *Réflexions sur la monarchie universelle*: texte ignoré, et pour cause, des contemporains de l'auteur, mais que sa rareté même devait du moins recommander à l'attention d'un quotidien qui fait si bien vivre en symbiose analyses politiques et curiosité culturelle. De fait, il ne l'ignore pas, le cite à l'occasion et ne manque pas de faire écho, le 31 mars, à l'excellente réédition de l'ouvrage donnée chez Droz par Michel Porret, strictement contemporaine de celle de la Société Montesquieu. Ne soyons pas jaloux, et réjouissons-nous plutôt de l'éclairage d'actualité ainsi jeté sur un texte particulièrement peu conformiste. Dans un univers rapetissé, étriqué, comme le nôtre, y-a-t-il encore place pour des rêves de conquête? Le

6 juin Pierre Lepape répond par une citation du premier chapitre de la *Monarchie universelle* (*Œuvres complètes de Montesquieu*, t. 2, p. 340) :

Autrefois on cherchait des armées pour les mener combattre dans un pays. À présent on cherche des pays pour y mener combattre des armées.

Comme il était prévisible, la grande majorité des allusions du *Monde* à Montesquieu portent cependant cette fois encore sur *L'Esprit des lois*. Et une fois de plus pour certains thèmes récurrents: le climat, le despotisme, la prétendue séparation des pouvoirs. Références à vrai dire parfois plus routinières que stimulantes. Pour envahir la pensée occidentale le thème de «l'influence» du climat sur les mœurs, vieux comme le monde..., n'avait pas plus attendu l'Andalousie du x<sup>e</sup> siècle – évoquée le 26 juin (*L'Âge d'or andalou*) – que la France du xviii<sup>e</sup>: l'originalité de Montesquieu n'est pas dans l'idée elle-même, mais dans l'exploitation systématique qu'il en fait, dans l'inventaire critique auquel il la soumet, transformant une évidence en problème, jusqu'à une radicale mise en question de ce qui était acquis. Quand le romancier suédois Torgny Lindgren, expliquant le 1<sup>er</sup> décembre ce qu'est le conte nordique, se demande ce qu'en aurait dit «un Montesquieu des contes», il voit évidemment juste en évoquant non seulement les facteurs climatiques, mais la façon dont les hommes s'y adaptent, dans leur mode de penser comme dans leur mode de vie; encore plus raison d'éviter tout déterminisme susceptible d'éliminer les incertitudes de l'histoire humaine: «Pour finir il [Montesquieu] demanderait: le conte nordique a-t-il un avenir? A-t-il même un présent? Et il hésiterait sur la réponse». Saluons cette hésitation judicieusement prêtée à une pensée en mouvement, toujours encline à remettre en cause ce qu'elle vient d'affirmer, caractère commun à Montesquieu et à Diderot!

Quant à l'image du despotisme oriental, «popularisée par Montesquieu» et que récusait Pierre Briant dans sa leçon inaugurale du Collège de France («La Revanche des Achéménides», de Philippe-Jean Catinchi, 31 mars), on sait bien qu'elle a été critiquée dès le xviii<sup>e</sup> siècle, et que pour l'auteur lui-même elle importait moins comme reflet d'une réalité historique que comme illustration d'un modèle théorique. Il est enfin curieux de voir Noël Mamère invoquer Montesquieu et le «principe de séparation des pouvoirs» pour réclamer au profit du Parlement «de nouveaux pouvoirs d'investigation et de contrôle sur le gouvernement et sur l'administration» (21 décembre)! Philippe Simonnot était mieux inspiré le 16 juin dans son compte rendu du livre dirigé par Lucien Jaume sur la pensée politique du groupe de Coppet (Presses universitaires d'Aix-Marseille)

lorsqu'il parlait plus justement, à la suite de Constant, de «division» des pouvoirs. Mais le propre des poncifs n'est-il pas leur longévité?

Il y a plus à glaner dans les articles qui s'intéressent à l'héritage. Savions-nous, comme l'indique le 24 novembre Philippe-Jean Catinchi, à propos du livre du prince Charles Napoléon, *Bonaparte et Paoli. Aux origines de la question corse* (Perrin), que «si Bonaparte suit Rousseau, Paoli est dans le sillage de Montesquieu»? Autre héritier, et non des moindres, mais seulement pour partie, François Mitterrand, présenté à la télévision par Serges July, selon Luc Rosenzweig (13 octobre), comme «un hybride de Mazarin et de Montesquieu». La formule donne à penser. Une telle filiation tératologique présumée n'éclipsera cependant pas l'annonce, moins sulfureuse (21 avril), de l'élection à l'Académie royale de Madrid de notre collègue Carmen Iglésias, indice du prestige que peuvent procurer des travaux sur Montesquieu dans l'Espagne démocratique d'aujourd'hui.

La voie royale – ou plutôt républicaine, si l'on suit la belle conférence du napolitain Roberto Esposito à l'Université de tous les savoirs (*Le Monde*, 19 décembre) – des héritiers de Montesquieu est celle de la défense et promotion de la liberté. Dans son étude *La Liberté et la loi. Les origines philosophiques du libéralisme* (Fayard), dont Philippe Simonnot rend compte le 20 octobre, Lucien Jaume voit à cet égard Montesquieu plus proche de Kant que de Hume. Du côté de celui-ci, un «individualisme sans sujet» qui refuse toute transcendance et fonde l'opacité du libéralisme économique. Du côté de Kant, et déjà de Montesquieu, l'émancipation de l'individu sous l'égide de la loi reconnue par la raison. «Ainsi le condamné à mort doit-il se féliciter de son châtiment (Montesquieu, Hegel)». La phrase ne se présente pas comme une citation, elle traduit apparemment un souvenir – approximatif pour la formulation, mais fidèle à l'essentiel – de la conclusion du second chapitre du livre XII de *L'Esprit des lois*.

Ce n'est que sur la pratique de ces connaissances [des règles les plus sûres en matière de jugements criminels] que la liberté peut être fondée; et dans un État qui aurait là-dessus les meilleures lois possibles, un homme à qui on ferait son procès, et qui devrait être pendu le lendemain, serait plus libre qu'un bacha ne l'est en Turquie.

On suivra donc plus facilement cette analyse que celle qui sous-tend l'éditorial du 23 novembre, «La fin du fujimorisme». Que le Pérou du président déchu ait conjugué pendant dix ans, pour son malheur, l'ultra-libéralisme économique et l'autoritarisme politique, cela n'a pas été, hélas, en Amérique latine une innovation. Mais pourquoi en rendre responsable, «le grand Montesquieu» rangé parmi les «fondamentalistes libéraux»? Où donc celui-ci aurait-il dit que les libertés publiques «découlent

[...] mécaniquement du libéralisme économique»? Il a écrit exactement l'inverse en montrant, notamment *a contrario* par son analyse critique du despotisme (*EL*, V, 14 et 15), que la liberté est la condition de la prospérité. C'est pour lui un point d'application du principe posé dès la fin du Livre I de la primauté du politique sur tout autre aspect de la vie sociale. Et donc aussi du prince sur le marchand (Jean-Pierre Paulet, «Le prince et le marchand: la recherche d'un nouveau libéralisme», 25 janvier). Comment du reste faire un «libéral» au sens des présidents Reagan et Bush, ou de M<sup>me</sup> Thatcher, d'un philosophe si attaché à distinguer la liberté du commerce et celle du commerçant (*ibid.*, XX, 12)? Comment méconnaître qu'il aurait certainement dénoncé les effets pervers de notre mondialisation, lui qui s'inquiétait dès 1748, à propos de la Pologne (*ibid.*, XX, 23), des conséquences néfastes pour le plus faible d'un échange inégal? Enfin et surtout, comment une publication aussi équilibrée et nuancée que *Le Monde* – un éditorial engage le journal, et pas seulement un journaliste – peut-elle traiter de *fondamentaliste* une pensée aussi fine, ouverte et constamment complexe que celle à laquelle nous devons *L'Esprit des lois*? Il y a là plus qu'un contre-sens: une calomnie.

Pour Montesquieu l'homme social est loin de se réduire à un *homo œconomicus*: c'est le constat justifié de Philippe Simonnot, le 28 avril, un constat que n'aurait pas dû oublier l'éditorialiste anonyme du 23 novembre dont il vient d'être question. Sous le titre «Le rationnel et le raisonnable» Simonnot présentait dans ce numéro d'avril du *Monde des livres* une étude de Laure Bazzoli sur un philosophe américain du début du xx<sup>e</sup> siècle peu connu en France, John R. Commons (1862-1945), *L'Économie politique de John R. Commons. Essai sur l'institutionnalisme en sciences sociales* (L'Harmattan). Le *raisonnable* selon Commons, c'est du *rationnel* civilisé, socialisé, «adouci par le commerce (à la Montesquieu)». La parenthèse est-elle de l'auteur ou du critique? Elle paraît en tout cas renvoyer soit à V, 6 («l'esprit de commerce entraîne avec soi celui de frugalité, d'économie, de modération, de travail, d'ordre et de règle»), soit à XX, 1 («le commerce détruit les préjugés destructeurs [...] corrompt les mœurs pures [...] polit et adoucit les mœurs barbares [...]). Quant à la distinction même du rationnel et du raisonnable, appliquée à la démarche de *L'Esprit des lois*, elle semble remarquablement pertinente. Le principe de la méthode de Montesquieu n'est-il pas de montrer que les pratiques les plus irrationnelles sont toujours en quelque façon raisonnables?

On peut même s'appuyer sur *L'Esprit des lois* pour être encore plus raisonnable que son auteur. À la différence de son disciple Beccaria, Montesquieu jugeait légitime la peine de mort infligée à un assassin: quoi

de plus rationnel que cette espèce de talion? Le cas de Philippe Maurice, cet assassin d'enfant métamorphosé en paisible érudit vingt ans après avoir échappé de très peu à la guillotine et récemment libéré, que Jean-Michel Dumay évoque abondamment le 25 mai, prouve pourtant qu'il ne faut jamais désespérer de l'humanité: finalement, la grâce présidentielle accordée au condamné, avant même la loi d'abolition de 1982, était la seule décision raisonnable. Mais cela, Montesquieu — qu'il ne faut jamais simplifier — l'avait lui-même prévu en concluant son chapitre «De la juste proportion des peines avec le crime» (VI, 16) sur une réflexion que reproduit J.-M. Dumay: «C'est un grand ressort des gouvernements modérés que les lettres de grâce. Ce pouvoir que le prince a de pardonner, exécuté avec sagesse, peut avoir d'admirables effets».

Pierre Lepape avait donc encore plus raison qu'il ne le pensait d'écrire le 9 juin (passage cité): «Montesquieu est décidément notre contemporain». Qui eût cru qu'il le serait aussi par sa conviction, partagée avec Rousseau, que «le suffrage par le sort est de la nature de la démocratie» (II, 2)? Armé de ce paradoxe, un professeur de notre École polytechnique et de l'Université Stanford, Jean-Pierre Dupuy, réagissait le 2 décembre aux sarcasmes qui venaient d'accueillir en France le «psychodrame électoral» de Floride. À son avis les rieurs ont méconnu le caractère propre de la démocratie: non un choix rationnel de l'individu, mais «un rituel» de rassemblement, après l'affrontement, après que le destin a parlé, autour du vainqueur... Faudrait-il distinguer ici également le rationnel et le raisonnable? Pour notre part, nous croirons raisonnable de suspendre notre jugement. Mais nous serons plus déterminé devant une dernière référence du *Monde* 2000 à Montesquieu, à propos de l'Europe cette fois et sous la plume d'André Fontaine (22 mai):

«Fédéralisme»: ce beau mot qui, selon Montesquieu, combine les avantages intérieurs du gouvernement républicain et la force extérieure du monarchique, sort décidément de plus en plus du tiroir où l'hostilité du général de Gaulle et de ses disciples l'avait longuement enfermé.

Objecterons-nous que Montesquieu n'a jamais utilisé le «beau mot» admiré par André Fontaine? Ni dans *L'Esprit des lois* ni, semble-t-il, dans aucun autre texte. À la vérité, si nous en croyons les dictionnaires (voir le Robert), le terme n'apparaît qu'en 1792. En dehors de cette précision chronologique, sans doute un peu pédante, il est plus intéressant de noter la rareté des termes en *-isme* dans le vocabulaire de Montesquieu, et leur portée plus ou moins nettement dépréciative: *despotisme*, *monachisme*, *jansénisme*. Ce que le suffixe implique d'esprit de système, donc de fermeture, était peu compatible avec son attitude intellectuelle la plus constante. Reste qu'il a effectivement vanté (*EL*, IX, 1 à 3) les avantages

pour les républiques d'une «constitution fédérative»; reste que nos responsables des États de l'Union européenne auraient profit à relire ces quelques chapitres de *L'Esprit des lois*. . . Remercions donc André Fontaine de le leur suggérer. Et finalement remercions aussi *Le Monde*<sub>2000</sub> d'avoir accordé à Montesquieu une place certes modeste, mais qui – oubliés quelques approximations ou dérapages – n'a pas été sans qualité.

Jean EHRARD